

Valorisation des événements de carrière

Les barèmes sont identiques pour l'administration centrale et les services déconcentrés.
Les montants indiqués sont des montants annuels bruts (en €).

Corps	Changement de groupe ascendant	Mobilité au sein d'un groupe (mobilité latérale)	Changement de grade
Médecin inspecteur de santé publique	2 000 €	1 500 €	2 200 €
Pharmacien inspecteur de santé publique	2 000 €	1 500 €	2 200 €
Ingénieur du génie sanitaire	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Inspection de l'action sanitaire et sociale	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Ingénieur d'études sanitaires	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Infirmier (agents de catégorie A)	2 000 €	1 000 €	1 500 €
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	1 000 €	750 €	1 000 €
Infirmier (agents de catégorie B)	1 000 €	750 €	1 000 €
Adjoint sanitaire	800 €	500 €	500 €
Inspection du travail	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Contrôleur du travail	1 000 €	750 €	1 000 €
Attaché d'administration de l'Etat	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Conseiller technique de service social	2 000 €	1 000 €	1 500 €
Assistant de service social	1 500 €	800 €	1 250 €
Secrétaire d'administration	1 000 €	750 €	1 000 €
Adjoint administratif	800 €	500 €	500 €
Adjoint technique	800 €	500 €	500 €